

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 mai 2024

**Sous la présidence de :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

**Autres membres présents :** Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR.

**Etaient excusés :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à Madame MARCY) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Madame BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Aya KOFFI - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Delphine CHARIER.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ.

Dates de convocation.....	24 mai 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	13
Nombre de votants.....	13
Pour.....	13
Contre .....	0
Abstention.....	0

**N°14 : Adhésion 2024 à l'Association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)**

Madame la Vice-présidente présente le projet d'adhésion à l'Association.

L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et plus généralement du management public.

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes:

- la libre administration des collectivités territoriales ;
- le citoyen au centre de la problématique du service public ;
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales,
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des quatre fonctions ;
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux quatre fonctions et métiers cités ci-dessus.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité. La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute

formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires afin que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'association.

Au vu de l'organisation de nos services, il est dit que notre établissement aura un représentant au sein de cette association, soit pour l'année 2024 une cotisation de : 295 € (deux-cent-quatre-vingt-quinze euros).

Madame la Vice-présidente propose au Conseil d'administration, l'adhésion à l'Association finances–gestion–évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).

Considérant l'intérêt pour le Centre communal d'action sociale de La Rochelle d'adhérer à cette association et de bénéficier de ses conseils techniques et publications ;

Proposition au Conseil d'administration :

- D'adhérer pour l'année 2024 à l'Association finances–gestion–évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) ;
- De régler la cotisation annuelle fixée par l'AFIGESE. En 2024, celle-ci s'élève à 295 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.**

**Pour extrait certifié conforme.**

La Vice-présidente du CCAS,

Danièle CARLIER-MISRAHI.